



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des Solidarités**

ARRETE

**Fixant la date et la composition du jury
Du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
Juillet 2026**

Le préfet de la région Bretagne

Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code la santé publique ;

Vu le décret n° 70.1042 du 6 novembre 1970 modifié portant création du diplôme d'État d'ergothérapeute ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026/DREETS/DSG en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-06-02-00015 en date du 2 juin 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim ;

Le directeur régional adjoint responsable du DREETS
Vincent SEVERE

ARRETE

Article 1 : Le jury pour l'attribution du diplôme d'Etat d'ergothérapeute est composé comme suit pour juillet 2026 :

Présidente :

Stephane LAURE, responsable du service FCM, représentant la directrice régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités.

Membres :

Carole DURIN, chargée de mission, représentant la directrice de l'Agence régionale de la santé,

Servane BOUJARD, directrice de l'Institut de formation en ergothérapie de Rennes,

Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme d'État d'ergothérapeute :

- . Emmanuel BACHELOT, cadre de santé au CHGR

Deux enseignants d'institut de formation en ergothérapie :

- . Nicolas Miglianico, formateur à Rennes
- . Jean- François GUICHOUX, formateur à Rennes

Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans dont l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé :

- . Alexandra PERRAULT, ergothérapeute, cabinet sésame à Rennes
- . Carole FOUILLET, ergothérapeute, pôle gériatrique rennais, Chantepie

Deux médecins de spécialité différente :

- . Patrick LE GAC, spécialité gériatrie, PGR Chantepie
- . Philippe GALLIEN, spécialité MPR pôle Saint Héliier à Rennes, excusé

Un enseignant-chercheur participant à la formation :

- . François ROBIN, référent universitaire

Article 2 : Ce jury est fixé au 3 juillet 2026 à 14h00

Article 3 : Le Directeur régional du travail chargé de l'intérim, de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les Directeurs des instituts sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Cesson- Sévigné, le 29 juin 2026

P/le préfet et par délégation,

P/ Le directeur du travail chargé de l'intérim
de l'emploi de directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
Le directeur régional adjoint responsable du pôle CS
Vincent SEVAER